



**Consortium for Development Partnerships
(CDP)**

RESEARCH REPORT N7 2008



**Perceptions Croisées entre Autochtones et Etrangers en Côte D'ivoire :
le Cas de la Population de Meagui dans L'ouest Ivoirien**

KOUADIO Chantal

Table des Matières

Introduction.....	4
Première Partie : Aspects Méthodologiques.....	5
I - Le champ de l'étude.....	5
I.1- Localité d'enquête.....	5
I.2- La population d'enquête.	6
I.3- Echantillon de la population d'enquête.....	6
Tableau de l'échantillon.....	6
II- Les techniques de collectes des données.....	7
II.1- La documentation.....	7
II.2- L'observation directe.....	7
II.3 - Observation participante.....	7
II.4- L'enquête interrogatoire.....	7
II.5- L'enquête.....	8
II.4 - Le dépouillement.....	9
III- Les difficultés.....	9
III.1- Au niveau de l'enquête.....	9
III.2 - Au niveau financier.....	10
III.3 - Au niveau du temps	10
Deuxième Partie : Contexte Historique, Milieu Physique Et Aspects Socio Economique De La Zone De Meagui.....	10
I- Contexte Historique De La Zone.	10
I.1- Le peuplement de la zone d'étude.....	10
I.1.1- Les circonstances du peuplement de la zone.	10
I.1.1.1- La volonté politique.	10
I-1-1-2 - Les contraintes liées au peuplement.....	12
I.1.1.3- La culture du Bakwé.....	13
• La conception de l'étranger.....	13
• L'exercice du pouvoir.....	14
• l'économie.....	15
• Conception de la solidarité.....	15

I.1.2 - Mouvements migratoires.....	
II-3 La construction du site Méagui.....	
II- Milieu Physique et Aspects Socio-économiques.....	
II.1 - Milieu physique.....	
II-1-1- La situation géographique de Méagui.....	
II-1-2- Les aspects physiques de Méagui.....	
II-1-2-1- Le climat.....	
II-1-2-2 Le relief.....	
II-1-2-3 Le sol.....	
II-1-2-4 La végétation.....	
II-1-2-5 L'hydrographie.....	
II.2- Les aspects socio-économiques.....	
II.2.1 - La population de Méagui.....	
II.2.2 - L'économie de Méagui.....	
II.2.3 - L'organisation sociale.....	
II.3 - La gestion du domaine foncier.....	
II.3.1 - Les dons	
II.3.2 - La vente des terres.....	
II.3.3- La cession des terres contre retour de service.	
II.3.4 - La location des terres.....	
Troisième partie : LES TYPES DE CONFLITS EN PRESENCE MANIFESTATION ET LEURS GESTIONS.....	
I - Les types de conflits en présence.....	
I.1- Les conflits fonciers.....	
II - Les facteurs explicatifs des conflits liés au foncier.....	
II.1 - La situation des jeunes.....	
II.2 - Le non respect des superficies cédées.....	
II.3 - La non reconnaissance des étrangers.....	
II.4 - La mauvaise gestion du foncier.....	
II.5 - Le non respect des engagements pris lors des contrats de cession.....	
II.6 - La vente d'une même parcelle à plusieurs personnes.....	

II.2 - Les conflits de la vie sociale.....	
III - Manifestation et gestion des conflits.	
III.1 - Manifestation des conflits.....	
III -2- La gestion de conflits à Méagui.....	
III-2-1 - Les niveaux de prise de décision.....	
III-2-2 Qui sont les acteurs ? : leur qualité.....	
III-3-Rôle des acteurs.....	
III-4- Le règlement des conflits.....	
III-5 Les éléments explicatifs de l'efficacité de la gestion des conflits à Méagui.	
III-6 Le caractère particulier de Méagui : Le comité de règlement.....	
III-6-1 L'histoire de sa création.....	
III-6 2 Structuration du comité.....	
III-6-3 la stratégie de gestion des conflits.....	
Conclusion générale.....	
Bibliographie.....	
Ouvrages Théoriques et Méthodologiques.....	
Ouvrages Spécifiques.....	
Annexe.....	

Introduction

Le présent travail de recherche est une étude qui s'inscrit dans le cadre du projet « conflits en Côte d'Ivoire : dynamiques et représentations ». Depuis plusieurs années, la Côte d'Ivoire est la scène de théâtre de conflits engageant des communautés. Ces conflits qui se sont vus renforcer par la crise politico-militaire de septembre 2002, ont fini par créer au sein du pays un climat de méfiance, de suspicion, de crainte, voire parfois de rejet, entre les différentes communautés.

Vu la teneur de ces conflits qui fragilisent la cohabitation en Côte d'Ivoire, des partenaires au développement, à travers ce projet « Conflit en Côte d'Ivoire : dynamiques et représentations », envisagent d'analyser la nature et les contextes locaux des conflits qui émergent dans le pays, les modalités de leur extension et de l'implication des différents acteurs. C'est dans le cadre de ce projet que nous choisissons de mener notre réflexion, en particulier sur l'identification des origines et la nature des conflits en Côte d'Ivoire à travers le thème : « Perceptions croisées entre autochtones et étrangers : le cas de la population de Méagui ». Ce sujet est en effet un prétexte pour nous, pour analyser le contexte d'émergence des conflits et leurs natures à partir des opinions ou visions propres, individuelles ou collectives des populations de ladite localité. L'examen de ce thème s'articulera autour des points suivants :

- les aspects méthodologiques
- contexte historique, milieu physique et aspects socio-économiques
- Types de conflits en présence, manifestations et gestion

Première partie : Aspects Méthodologiques

Les aspects méthodologiques présentent l'ensemble des démarches suivies ou effectuées pour la collecte des données pour atteindre l'objectif visé. Il s'agit en clair de décrire les techniques utilisées.

A cet effet, il est question ici de situer le champ de l'étude et les techniques d'enquête puis les difficultés rencontrées lors de l'enquête.

I - Le champ de l'étude

Le champ de l'étude situe la localité d'enquête, les populations d'enquête puis l'échantillon de la population d'enquête.

I.1- Localité d'enquête

Nous avons choisi d'étudier les relations conflictuelles entre autochtones et étrangers à travers l'analyse des différentes perceptions ou visions des populations à Méagui, une localité située dans la région du bas Sassandra dans le département de Soubré (Côte d'Ivoire). Le choix de cette localité n'est pas le fait d'un hasard. Il répond à un certain nombre de critères. Méagui est en effet une localité récemment ouverte au monde extérieur précisément en 1965 grâce à la construction du pont de Soubré qui relie cette localité au reste du réseau national. Méagui est également une zone très stratégique pour la Côte d'Ivoire car elle représente la nouvelle boucle de cacao après l'Est (Aboisso), et le Centre Ouest (Dimbokro). Elle compte un fort potentiel humain (42914 habitants pour une superficie de 362 km²). Aussi, la localité de Méagui compte une forte présence de communautés étrangères (allochtones et allogènes). Méagui contient en effet, en son sein plusieurs couches ethniques ivoiriennes (Baoulé, Agni, Guéré, Dida, Yacouba, Bété, Sénoufo, Lobi...) et de ressortissants des la CEDEAO (Guinéens, Sénégalais, Maliens, Burkinabés, Ghanéens, Togolais...). Ces populations représentent plus de 98% de la population totale de Méagui.

II- Les techniques de collectes des données

II.1- La documentation

Des jours ont été consacrés à l'étude documentaire sur le sujet et sur la zone d'étude. A ce niveau, nous avons pu consulter des thèses et mémoires et des rapports d'étudiants, des données du recensement de la population et des travaux divers sur la zone ou sur les conflits en milieu rural. Cette documentation nous a permis d'avoir une connaissance générale sur le contexte de migration, l'organisation sociale des étrangers, les conflits entre autochtones et étrangers et les relations de cohabitation entre communautés.

II.2- L'observation directe

Cette technique nous met en situation de spectatrice. Elle nous a permis d'observer la composition sociologique des différents groupes d'acteurs (groupes d'amitiés, la composition des équipes, des organisations de la jeunesse) les faits et les gestes quotidiens de notre population d'enquête. Malgré toutes les observations que nous pouvons faire avec cette technique, elle ne nous donne pas la possibilité de comprendre véritablement les attitudes de notre population d'enquête. C'est pour cette raison que nous avons décidé de participer à la vie sociale de nos enquêtés.

II.3 - Observation participante

Nous avons utilisé cette technique pour participer à la vie ordinaire des enquêtés afin de mieux apprécier les différents faits. Nous l'avons mis à profit pour assister à des rencontres de communautés, de jugement de conflits, de jeunes. Cette technique nous a permis de nous approcher de nos enquêtés.

II.4- L'enquête interrogatoire

Cette technique a reposé essentiellement sur des guides d'entretien à questions ouvertes, des focus groupes ou des interviews individuelles. Nous avons délibérément laissé les enquêtés s'exprimer le plus librement possible dans la mesure où l'approche du sujet se veut essentiellement qualitative.

Il s'agit en effet d'étudier des opinions, des faits, des attitudes, des comportements, des significations, des représentations sociales liées à des groupes sociaux ou catégories sociales, à l'espace et à l'histoire. Ces approches qui sont qualitatives peuvent permettre de comprendre les rapports de cohabitation de même que les facteurs ou éléments explicatifs des conflits.

En effet, c'est à partir des discours recueillis lors des entretiens que nous avons interprété les données d'opinions et de faits. Il s'agit pour nous, par le biais des techniques, de connaître les pesanteurs socio-économiques et culturelles et les contraintes sur les groupes. Pour cela nous tiendrons compte des institutions et des interférences extérieures (polico-administratives) par rapport au maintien ou non de l'équilibre social, l'aggravation ou l'atténuation des conflits entre les populations. Dans cette perspective, nous avons essayé à travers les perceptions des uns et des autres de :

- faire l'état des lieux en matière d'accès à la terre, de gestion et de contrôle des ressources.
- Connaître les acteurs qui jouent un rôle prépondérant visible ou caché dans la médiation, la gestion et la prévention des conflits.
- Connaître les acteurs visibles et cachés qui jouent un rôle important dans l'émergence, la persistance et le développement des conflits.
- Connaître les niveaux et les acteurs de prises de décisions dans la localité.

II.5- L'enquête

La localité de Méagui nous a servi de site et témoin des relations de cohabitation qui s'y opèrent. Notre enquête s'est déroulée sur deux périodes : l'enquête exploratoire s'est déroulée sur douze jours dans le mois de novembre 2006 et nous a permis de savoir que, à Méagui, malgré les conflits qui y émergent, la cohabitation reste moins « conflictuelle » que dans les autres localités de la région.

L'enquête proprement dite a duré quinze jours et a été entreprise en mai 2007. Pour réaliser l'enquête, nous nous sommes appuyés sur les techniques d'enquêtes mentionnées ci-dessus. Nous avons eu également recours à des moyens matériels tels que le dictaphone pour l'enregistrement de nos entretiens, des cassettes et des cahiers. Nous avons bénéficié également de la disponibilité de certaines personnes qui nous accompagnaient et nous introduisaient auprès de notre échantillon d'enquête.

II.4 - Le dépouillement

Le dépouillement a consisté à la retranscription des entretiens et à leur regroupement conformément aux différents thèmes.

III- Les difficultés

III.1- Au niveau de l'enquête

Le sujet « perceptions croisées entre autochtones et étrangers... » fait appel à l'analyse des relations et interactions entre les communautés autochtones et étrangères. Or, la situation de guerre de la Côte d'Ivoire, a favorisé un climat de méfiance de part et d'autre. Ainsi, à Méagui, nous avons trouvé certes une population accueillante et ouverte à première vue, mais très réservée et très réticente quand il s'agit de se soumettre à nos interrogations. Ce fut le cas du commandant de brigade qui bien qu'il nous ait offert son amitié et la garantie de notre sécurité, s'est refusé de façon catégorique à aborder ces genres de sujet comme le nôtre.

Aussi, beaucoup de nos enquêtés se montraient désagréables à notre enquête quand ils sont seuls. Ils préfèrent se regrouper avec leurs compatriotes avant de se soumettre aux questions ; ce fut le cas des communautés burkinabé, malienne et baoulé. Ainsi, nous perdions beaucoup de temps à attendre ce regroupement.

Par ailleurs, pour des raisons indépendantes de notre volonté (occupation des paysans aux travaux champêtres avec des saisons de pluies), nous n'avons pu nous entretenir qu'avec un faible effectif de jeunes allochtones et allogènes.

III.2 - Au niveau financier

Faut-il rappeler également que compte tenu de l'insuffisance des moyens financiers mis à notre disposition, nous n'avons pas pu visiter tous les villages dans lesquels nous avons souhaité réaliser des interviews. Il s'agit entre autres de Walebo qui avait fait la une de Fraternité Matin au début du mois d'avril par rapport aux conflits fonciers.

III.3 - Au niveau du temps

L'insuffisance du temps qui nous est imparti pour la rédaction de ce présent travail n'est pas sans conséquences sur le traitement des données. Par exemple, il y a des cassettes entières que nous n'avons pas pu transcrire.

Deuxième Partie : Contexte Historique, Milieu Physique et Aspects Socio Economique de la Zone De Meagui

II- Contexte Historique de la Zone.

Le contexte historique de la zone va prendre en compte le peuplement de Méagui. Il s'agit ici, en clair, de voir les circonstances du peuplement, les mouvements de migrations vers la zone d'étude, et l'avènement du site de Méagui.

I.1- Le peuplement de la zone d'étude

I.1.1- Les circonstances du peuplement de la zone.

I.1.1.1- La volonté politique.

Le peuplement de Méagui n'a pas été le fait d'un hasard, il a été le fait d'une volonté politique du pouvoir en place d'alors.

Méagui en effet, jusqu'à l'avènement des indépendances en 1960 était encore une zone isolée. Les populations autochtones bakwé qui y vivaient n'excédaient pas deux mille (2000) habitants selon les données de l'enquête. C'est ce que témoignent les propos du chef de la tribu bakwé « **jusqu'avant 1960, nous étions que deux mille (2000) habitants ...** ». Ces populations vivaient donc de façon dispersée dans ce vaste espace forestier. D'ailleurs la taille des regroupements était de vingt (20) à trente (30) individus au maximum (Alfred schwatz.1973)¹

Après les indépendances, il y eut une volonté politique de développer toute la zone forestière du sud-ouest dont fait partie Méagui. Des politiques de développement ont été mises en place à travers l'ARSO (Autorité pour l'Aménagement du Sud-Ouest). Dès 1965, un pont reliant Soubré et partant du reste du réseau national a été créé ; ce qui permettait désormais un accès facile à cette zone. Ainsi, des sociétés d'exploitation s'y sont implantées à travers les scieries IVOBOUA, EFACI, LBS...

Cependant, pour le fonctionnement de ces sociétés, d'autres populations ont été sollicitées compte tenu de la faible densité des populations autochtones. Ainsi, la zone de Méagui a commencé à enregistrer la présence des étrangers car « **ils étaient de préférence la meilleure main-d'œuvre des chantiers et la plupart de ces chantiers avaient enregistré des engins et le personnel était à 90% étrangers** » (propos du chef de tribu.). A l'analyse, la volonté de l'Etat de mettre en valeur cette région presque inoccupée et la faible densité de la population autochtone ont joué un rôle important dans le peuplement actuel de Méagui.

¹ Alfred Schwatz, Colonisation agricole spontanée et émergence de nouveaux milieux sociaux dans le sud-ouest ivoirien.

I-1-1-2 - Les contraintes liées au peuplement

Jusqu'en 1965, la localité de Méagui ne connaissait aucun développement en matière d'infrastructures. Aussi, compte tenu de la densité très faible de la population autochtone, il était nécessaire, selon l'Etat, de repeupler cette zone avec d'autres populations afin que celles-ci bénéficient des infrastructures et de main d'œuvre. C'est ce que témoigne l'un de nos enquêtés « ... jusqu'en 1965, il n'y avait pas une seule école allant du CP1 au CM2. Il fallait des écoles, des dispensaires, des routes. Mais on ne pouvait pas construire des écoles, des dispensaires, des routes dans une région où la population n'accédait pas 100 habitants. Il fallait donc repeupler cette zone d'où besoin d'introduire de nouvelles populations ».

Aussi, faut-il rappeler que la facilité de peuplement de la zone de Méagui était liée à des événements qui ont joué sur la psychologie des Bakwé. Il y avait d'abord la hantise du complot politique contre le président de la république d'alors entre 1963 et 1966. Ensuite, le peuple bakwé a vécu la guerre contre le fétichisme avec l'introduction de la religion chrétienne à travers le Harisme dans la période de 1965. Enfin, en 1970, il y a eu les événements de Gagnoa, relatif à ce que l'on a appelé en son temps, la guerre du Guébié qui était des populations voisines.

Tous ces événements ont entraîné chez le Bakwé une peur panique, voire un traumatisme. Il fallait donc coopérer avec le pouvoir en place pour éviter tout dégât qui pourrait être très désagréable pour les Bakwés. C'est ce que témoigne l'un de nos enquêtés « ... on venait également de vivre la guerre des guébié à Gagnoa qui sont tout compte fait nos frères, nos voisins. Donc la peur existait et être l'ami des autorités politiques et administratives était la condition sine qua non même de régner sur son village... ». En somme, la crainte du pouvoir des années 1960, l'introduction du Harisme à Méagui et les politiques de développement pourraient être considérées comme des facteurs explicatifs de l'acceptation et de l'introduction de nouvelles populations dans la région.

I.1.1.3- La culture du Bakwé

Le Bakwé, malgré la volonté politique, le souci du développement et la peur qui l'animait, était prédisposé à accueillir et à accepter l'autre. Ceci est perceptible dans sa conception de l'étranger, du pouvoir, de la solidarité et du sens qu'il donne au travail.

- **La conception de l'étranger**

L'étranger chez le Bakwé est désigné par le terme «gnontougagnon» qui signifie celui qui n'appartient pas à la cellule familiale ou au regroupement ; c'est l'homme en surplus. L'étranger est donc pour le Bakwé celui qui vient séjourner dans un village dont il n'est pas natif. Ainsi tout homme, même s'il vient d'un village voisin ou d'ailleurs est considéré comme étranger.

A partir de cette définition, il est à noter que le Bakwé ne peut être indifférent des étrangers du fait que son frère Bakwé qui est d'un village différent du sien est considéré lui aussi comme un étranger. Cette conception de l'étranger pourrait constituer un facteur explicatif du caractère non violent des conflits ou des crises qui se manifestent dans cette localité.

Ainsi l'étranger est accueilli avec tous les égards. Dès son arrivée on lui attribue une chambre et on lui prévoit tous les accessoires de toilettes tels que le miroir, le peigne et un pagne en guise de couverture. En général, si l'étranger est un Bakwé, il est accueilli par des parents (il faut rappeler que les Bakwé du fait qu'ils ne sont pas nombreux sont tous liés soit par un lien de parenté soit par un lien de mariage) et il est conduit le soir devant le chef pour l'explication des raisons de la visite et dans le même temps le chef fait annoncer que le village a reçu un étranger. Les différentes familles lui prévoient alors un repas digne de son rang.

Cependant, lorsque l'étranger n'est pas un Bakwé, c'est-à-dire s'il n'est pas de la région, il a droit à une autre forme d'accueil. Dès son arrivée, il est conduit chez le chef et toute la population se porte garant de sa sécurité, de sa liberté et de son séjour. Il devient ainsi leur possession.

En revanche, l'étranger doit avoir un type de comportement qui entre dans le strict respect des règles établies. A cet effet, l'étranger est confié à un sage qui lui enseigne les interdits tels que ne pas troubler l'ordre social, ne pas commettre l'adultère, ne pas se rendre justice soi-même etc.

Au total, il est à noter que la définition de l'étranger et surtout les dispositions prises pour l'accueil par les Bakwé portent les prémices d'un climat de paix et de bonne cohabitation.

- **L'exercice du pouvoir**

Concernant le pouvoir dans la culture du Bakwé, il faut dire que le pouvoir ne se transmet pas de père en fils ou de noble en noble. D'ailleurs la notion de noblesse est ignorée par le Bakwé. Ceci dit, il n'y a pas un plus riche que l'autre. Le pouvoir se transmet d'un sorcier à un autre sorcier plus puissant.

Aussi la gestion du pouvoir n'est pas tenue exclusivement par le chef. Les sages du village y sont également associés. Cette gestion du pouvoir traditionnel va se répercuter sur la gestion actuelle de la cohabitation à Méagui. C'est dire que la gestion de la cohabitation est aujourd'hui le fait de tous. En ce sens, il n'est pas réservé seulement au chef.

Par ailleurs, la succession chez les Bakwé se fait toujours en l'absence du tenant du pouvoir (après sa mort) afin d'éviter toute vengeance de la part du déchu qui pourrait perturber l'ordre établi. Cette disposition du Bakwé quant à la succession montre que le Bakwé est celui-là même qui fuit les conflits et le désordre.

- **l'économie**

L'économie chez les autochtones était une économie de subsistance dominée par les cultures vivrières par la chasse et la pêche. Il faut noter que le peuple Bakwé a développé pendant longtemps, l'activité de navigateur. Ce qu'il gagnait dans ses différentes activités telles que la chasse, la pêche, la navigation, de la cueillette était remis au chef de famille ou de clan pour la distribution. Traditionnellement, les Bakwé ne sont pas portés à la culture de grandes surfaces agricoles. Cette situation a également favorisé le défrichement de grandes surfaces agricoles par les populations étrangères.

- **Conception de la solidarité**

La solidarité se présente sous forme de compassion. Elle se fonde sur l'orgueil de possession. En effet l'étranger qui est installé par un autochtone Bakwé, devient la possession de ce dernier. **« ...lorsqu'on installe un étranger, il devient automatiquement notre possession. Ainsi, ses malheurs sont nos malheurs. »** (propos d'un autochtone). Ainsi lorsque l'étranger est frappé par un malheur, le Bakwé qui l'a installé doit faire preuve de compassion car il est le garant de la vie et de la sécurité de cet allogène. En revanche, l'étranger apporte aide et assistance à son tuteur, c'est-à-dire celui qui l'a installé. Il convient de retenir que cette solidarité "agissante" définit, semble-t-il, la base d'un climat de bonnes relations entre autochtones et populations venues d'ailleurs. Les éléments de culture (pouvoir, étranger, solidarité,), interviennent à juste titre pour montrer d'une part les facteurs qui ont joué en faveur du peuplement mais prévoient dans le même temps la teneur que prendront les conflits entre les différentes communautés.

I.1.2 - Mouvements migratoires

Les migrations en direction de la zone de Méagui se sont faites de manière successive. Il y a eu d'abord les étrangers non ivoiriens (Maliens, Voltaïques) introduits par les exploitants forestiers. Cependant, les migrations les plus importantes ont démarré dans les années 1970.

Ces vagues étaient constituées en grande partie par les Baoulé. Ceux-ci ont bénéficié de l'aide des autorités administratives en charge de la dite zone. Ces autorités étaient elles-mêmes, originaires du groupe ethnique baoulé. Il s'agissait en effet du moniteur de l'agriculture, originaire de Bocanda, du capitaine des eaux et forêts, originaires de Sakassou, du sous-préfet originaire de Bouaké. Le commandant de brigade et le juge étaient également des Baoulé. Les populations ayant migré à Méagui, sont à majorité originaires des villes précitées, ville d'origine des différentes autorités. Ainsi, à Méagui, les communautés baoulés les plus importantes sont originaires de Bocanda (les Agba), de Sakassou (les Walèbo), de Bouaké (les Fafoué). Un peu plus tard, celles de Daoukro sont arrivées etc. Ainsi, dans toute la zone de Méagui, beaucoup de campements portent en souvenir du lieu d'origine, un nom de village baoulé. C'est le cas de Petit Bocanda, Petit Daoukro, N'Drikro (en souvenir du sous-préfet d'alors).

Au total, les stratégies mises en place par l'administration pour l'occupation de la zone de Méagui, à savoir le choix des autorités de la zone ont permis à la population d'accueillir et de réserver dès les premières heures un espace de communication favorable à l'installation des étrangers. Car en effet, les nouvelles populations qui arrivaient en particulier les Baoulé étaient supposées être les "frères" des autorités présentes dans la localité.

Au total, la pénétration de la zone de Méagui ne s'est pas faite de façon violente. Elle s'est faite plutôt sur la « base de l'étranger accueilli » (propos d'un enquêté).

II-3 La construction du site Méagui

A l'origine, Méagui était l'un des cantons de la subdivision de Soubré, et cette subdivision était composée des cantons Brokoua, Akuya, Bogouo, Lobre, Kousier, Guibouao et le canton Bakwé. C'est le canton Bakwé qui prend plus tard le nom de Méagui en mémoire de l'ancêtre emblématique du nom de ME. Méagui signifie donc les descendants de ME.

Cependant, le chef lieu Méagui n'est pas un village bakwé. Il est en effet le fait d'un regroupement favorisé ou occasionné par une société d'exploitation forestière qui prit tour à tour des noms que sont CFT, EFACI, IVOBOUA et LBS.

Il faut rappeler que la population autochtone Bakwé est rattachée au groupe linguistique Krou. Originaire du nord et du Nord-Est de la Côte d'Ivoire actuelle, cette population se serait déplacée vers la région du Sud-Ouest sous la poussée des Mandés au Nord entre le XIV^{ème} et le XVIII^{ème} siècle et la poussée des Akans au XVIII^{ème} siècle. La population serait parvenue sur ce territoire (zone de Méagui) dans le courant du XVIII^{ème} siècle. Cette migration fut le fait de micro regroupements dont la taille était de vingt à trente individus au maximum (Alfred Schwartz, 1973)¹. Ce peuplement à "compte goûte" permet de comprendre ici le caractère très ponctuel et très dispersé des implantations Bakwé dans ce vaste espace forestier.

Les Bakwé occupés par les activités de navigation, et aussi, de peur qu'un problème de cohabitation se pose, n'ont pas voulu accueillir les chantiers. Alors les chantiers se sont construits en dehors des sites d'accueil qui sont les villages Bakwé. Les employés de ces chantiers étaient donc composés à 90% d'étrangers non Ivoiriens. Un peu plus tard, les employés ont créé un marché dans leur zone d'habitation. Par la suite, il y a eu l'envie de créer un gros village composé d'abord des employés des scieries. Le marché étant devenu l'atout principal, les autochtones que sont le patriarche Kato, ensuite la vielle Wawa, puis le vieux Kato Pierre ont eu besoin de se déplacer sur ce nouveau site qui est devenu aujourd'hui Méagui.

Aujourd'hui, Méagui, village rural en 1975 avec une centaine d'habitants a connu un boom démographique en l'espace de quelques années. Selon les différents recensements, la population estimée à 7684 habitants en 1988 est passée à 15998 habitants en 1994 (source INS).

¹ Schwartz Alfred, colonisation agricole spontanée et émergence de nouveau milieu sociaux dans le Sud-Ouest Ivoirien : l'exemple du canton Bakwé de la sous-préfecture de Soubré, cah. ORSTOM, 1973.

Actuellement la sous-préfecture de Méagui selon les chiffres du dernier recensement de l'habitat en 1998, compte environs 211.917 habitants pour une superficie de 2562 km² soit 82 habitants au km².

La formation et l'émergence de Méagui constituent un apport considérable dans notre objectif d'analyse et d'explication des rapports entre autochtones et étrangers. En effet le site de Méagui étant un hasard de regroupements, comment les conflits pourraient se manifester au sein de la société ?

II- Milieu Physique et Aspects Socio-économiques

II.1 - Milieu physique

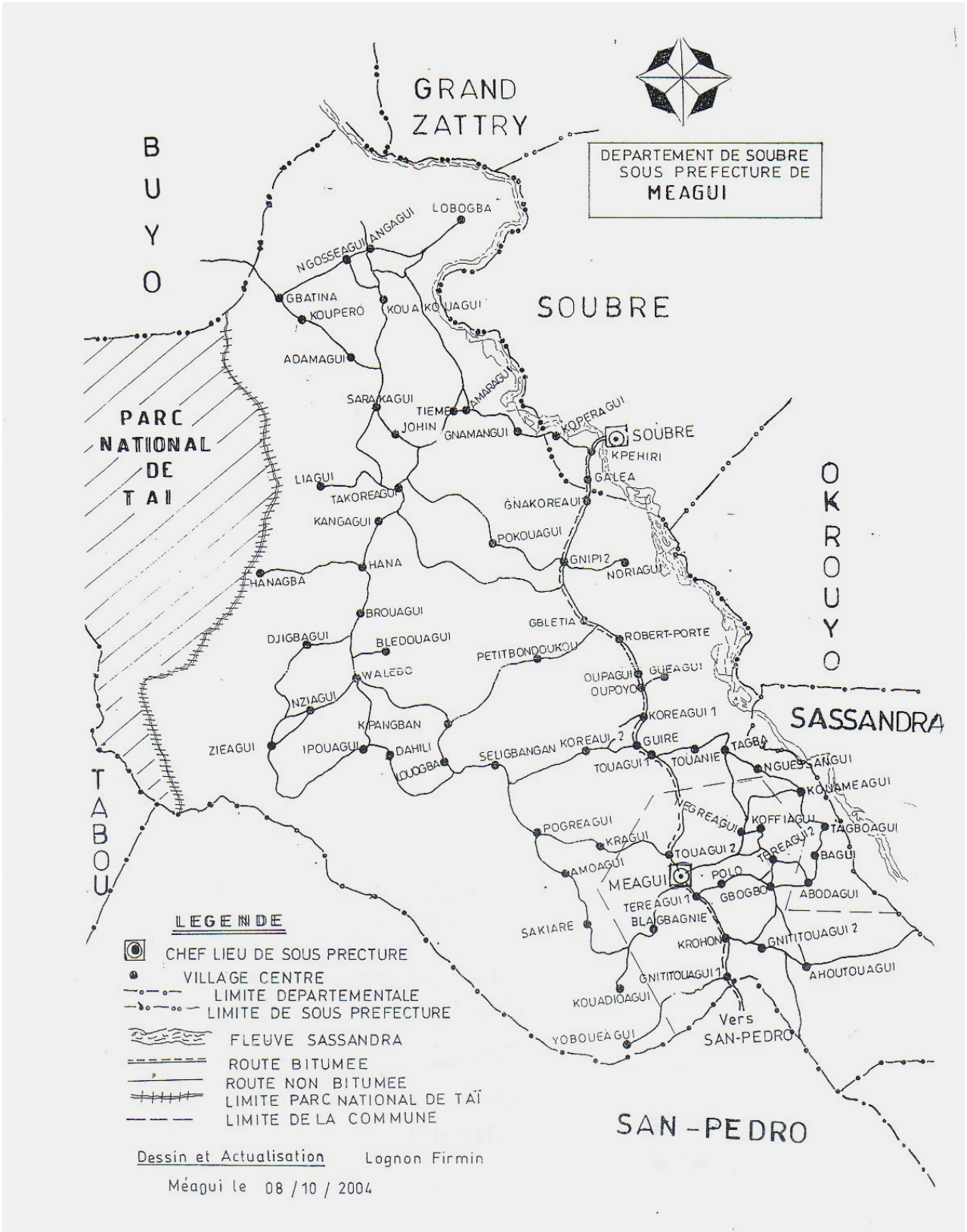
II-1-1- La situation géographique de Méagui

Le champ d'étude est la localité de Méagui. C'est une localité située dans la région du Bas-Sassandra dans le département de Soubré. Méagui a été érigée en chef lieu de Sous-Préfecture en 1986 et est limitée :

- Au nord par la Sous-préfecture de Soubré, Grand Zatry et Buyo ;
- Au sud par la Sous-préfecture de San Pedro.
- A l'est, par les sous-préfectures d'Okrouyo et de Sassandra ;

A l'ouest, par les Sous-préfectures de Grabo et de Taï (Parc national de Taï).

La commune de Méagui est distante d'environ 440 km de la capitale économique Abidjan, de 270 km de la capitale politique de la Côte d'Ivoire, de 47 km de Soubré et de 80 km de San-Pedro.



Carte offerte par le maire de Méagui.

II-1-2- Les aspects physiques de Méagui

Le cadre physique est composé du climat, du relief, du sol, de la végétation, et de l'hydrographie.

II-1-2-1- Le climat

La localité de Méagui se situe dans une zone équatoriale. La région bénéficie d'un climat véritablement humide avec une pluviométrie très élevée (2000 mm de pluie en moyenne à Téréagui). Elle est balayée par un vent marin soufflant très humide. Le climat se caractérise par une alternance de sécheresse et d'humidité permettant de distinguer 4 saisons : deux (2) saisons pluvieuses et deux (2) saisons sèches qui se répartissent tout le long de l'année comme suit:

- Une grande saison de pluie qui part de mi Mars à Juillet.
- Une petite saison sèche qui part de mi Mars à septembre
- Une petite saison de pluie qui commence en septembre et prend fin en Novembre
- Une grande saison sèche qui part de Décembre à Mars

Schématiquement, nous pouvons dire que la région de Méagui est bien arrosée avec 8 mois de pluie et 4 mois de sécheresse. Les pluies rythmant la vie des planteurs et les travaux champêtres constituent l'élément essentiellement bénéfique de la région de Méagui.

II-1-2-2 Le relief

Le relief de la région de Méagui est caractérisé par la présence de nombreux vallons (bas-fonds) avec la présence de quelques collines. Méagui a un terrain dominé par des plateaux.

II-1-2-3 Le sol

La localité de Méagui a un sol qui contient beaucoup de sable. Le sable constitue non un obstacle mais plutôt un grand avantage car il est à la base d'abondantes cultures vivrières dans la région.

Le sol contient également de l'argile qui est très propice au développement de la culture du cacao et de l'hévéaculture. Quant au sous sol, il est très riche ; il contient du pétrole et de l'or du côté de Sarakagui. Il y a aussi la présence du granite dont un seul point a été exploité à Gnipi.

II-1-2-4 La végétation

La végétation était caractérisée par la forêt dense et occupait la quasi-totalité de la zone. Aujourd'hui cette vaste forêt s'est substituée en espace de deux (2) décennies et suite à une exploitation abusive et incontrôlée en vastes cultures pérennes. La forêt a fait aujourd'hui place aux jachères.

II-1-2-5 L'hydrographie

La région ne regorge pas d'assez de cours d'eau. En effet en dehors du fleuve Sassandra, le pays bakwé de Soubré ne comporte pas de cours d'eau important. Nous retenons que Méagui est située dans une zone stratégique de la Côte d'Ivoire. L'abondance des pluies et surtout l'immensité de la forêt font de cette zone un lieu d'espoir au développement et au bien être social. D'ailleurs, elle représente aujourd'hui la nouvelle boucle de cacao de Côte d'Ivoire. Aussi, ce milieu physique privilégié de Méagui, fait d'elle, une zone très convoitée et où la compétition sur les ressources est très accrue. Ce qui est d'ailleurs aujourd'hui à la base de la raréfaction de ses ressources.

II.2- Les aspects socio-économiques

II.2.1 - La population de Méagui

Au plan social et démographique, Méagui contient un potentiel humain très important. Il compte dans la commune 42 914 habitants pour une superficie de 362 km². Quant à la sous-préfecture, elle compte 211 917 habitants. (selon le RGPH). Les autochtones bakwé représentent 2% de cette grande population. Les étrangers constituent 98% de la population totale. La zone d'étude contient trois grands groupes de populations :

- Les autochtones que sont les Bakwé

- Les allochtones qui sont venus d'autres régions de la Côte d'Ivoire notamment du Nord, du Centre, du Centre-Ouest et de l'Est. Ils sont constitués de Sénoufo, de Baoulé, de Lobi, d'Agni, de Yacouba, Gouro.
- Les allogènes venus d'autres pays, il s'agit des Burkinabé, des Malien, des Guinéen, des Ghanéen, des Béninois, des Togolais, des Libérien, des Mauritanien.

II.2.2 - L'économie de Méagui

Au plan économique, l'activité de Méagui est basée sur :

- L'agriculture (avec le cacao, le palmier à huile, l'hévéa culture, les cultures vivrières)
- Le commerce, le transport

II.2.3 - L'organisation sociale

L'organisation sociale repose sur le village en tant qu'espace de vie. Cependant, la migration d'autres populations a engendré la création de nombreux campements (309 campements). Les personnes autochtones âgées sont le garant de la tradition. A Méagui, les allochtones et les allogènes sont représentés et participent de façon permanente à l'organisation sociale du village. Ils sont associés aux prises de décisions. A partir de l'organisation du village de Méagui, il est aisé de comprendre que toutes les décisions sont le fait de toutes les communautés présentes et les engagent comme tels. Ceci est un facteur favorable à la meilleure gestion des conflits. Il faut aussi signaler qu'à Méagui, il existe un système de tutorat fortement ancré dans la conscience collective. Ceci est traduit par les étrangers « tuteur ou patron » et par les autochtones « protégés ». A ce titre, chaque propriétaire terrien a son ou ses protégés. L'organisation de la vie sociale à Méagui laisse comprendre que cette localité trouve son sens dans la collaboration entre les autochtones et les étrangers.

II.3 - La gestion du domaine foncier

La cession des terres aux étrangers (allochtones et allogènes) repose sur quatre modalités : les dons, la vente, la cession contre retour de services et la location.

II.3.1 - Les dons

Cette pratique a existé dans les débuts des migrations. En effet, les populations autochtones, vue l'immensité de la forêt ont cédé d'immenses portions sans contrepartie monétaire. Comme elles le disent elles-mêmes « **la forêt était tellement immense que donner quelques portions ne valait pas grandes chose** ». Les modalités de dons obéissaient à la démarche suivante : le demandeur accompagné d'un témoin (un représentant de sa communauté), se rend chez le chef de terre à qui il remet un présent symbolique. C'est ce qui transparaît dans ce propos « **au départ, c'était le sous-préfet qui donnait au chef de terres une bouteille de liqueur et lui demandait d'installer ses frères. On leur offrait des forêts** ». En revanche, les acquéreurs pour toujours bénéficiaires des faveurs des autochtones sont devenus de leur propre gré redevables vis-à-vis de ceux-ci. Comme ils le disent si bien « **... puisqu'ils nous ont accueillis chez eux, c'est normal que tu leur fasses quelque fois de petits cadeaux pour essayer de répondre à leurs besoins** » (propos d'un planteur.). Cette forme de remerciement est ensuite entrée dans la mémoire collective et s'est transformée par la suite en un contrat. Ainsi, les dons des terres ont impliqué que l'acquéreur reste redevable de son tuteur ou du cédant de la terre. Il est ainsi sollicité chaque fois que le tuteur en exprime le désir. Cette redevabilité sera l'un des facteurs de conflit entre autochtones cédant et acquéreurs.

II.3.2 - La vente des terres

La vente des terres est une idée à mettre en rapport avec le développement de l'économie de marché. Car en effet, cette vente a commencé avec les premiers déscolarisés de Méagui. Revenus de la ville, ils ont convaincu les parents de vendre les terres en lieu et place de la gratuité.

Car ces derniers voulaient avoir le même confort que les fonctionnaires du village : ainsi, entre 1970 et 1980, ils ont commencé la vente des terres. Les prix étaient liés aux disponibilités des terres et à la capacité de négociation des acteurs en présence. Ainsi de 5 000 F l'hectare de forêt, on est passé à 20 000 F, à 50 000 F et à 100 000 F. La terre est donc devenue un objet de transaction et de spéculation financière pour le Bakwé, qui ne connaissait pas dans le temps ce que c'est que le commerce, le prix d'achat, de vente et de bénéfice. Ainsi, ils ont de plus en plus bradé cette fortune qui est la forêt. Toute chose qui aujourd'hui constitue un véritable problème pour des nouveaux déscolarisés revenus au village. **« Les parents pensaient que la terre n'allait jamais finir. Ils ont tout vendu pour se faire de l'argent (des petites sommes) en un laps de temps et nous n'avons plus rien aujourd'hui »** type de discours recueillis auprès des jeunes autochtones à Méagui).

II.3.3- La cession des terres contre retour de service.

Le mode de cession des terres par les autochtones, s'explique par le fait que ces derniers sont pour des contraintes liées à l'insuffisance de main-d'œuvre familiale, dans l'incapacité d'avoir comme les étrangers, des grandes plantations de cultures pérennes. Face à cette contrainte, il installe le migrant sur ses terres à condition que ce dernier lui cède le tiers de la parcelle qu'il aura mise en valeur.

II.3.4 - La location des terres

Ce mode de cession des terres est tout récent et est dû à la raréfaction. Ce mode concerne les bas-fonds et les jachères puisqu'il n'y a plus de forêt. Ici, les terres sont cédées pour une culture vivrière bien définie (riz, manioc, arachide, igname). La location se fait soit sur la base d'une somme d'argent (15 000 F l'hectare) soit sur la base du partage de la récolte. C'est ce que témoigne un autochtone : **« moi, si je te donne mon bas-fond et si à la fin de la récolte tu as dix (10) sacs, tu me donnes deux (02) et tu prends huit (08)»**. Tous ces modes de cession vont constituer des éléments de conflits entre les autochtones et les étrangers.

Troisième Partie : Les Types de Conflits en Présence Manifestation et Leurs Gestions

I - Les types de conflits en présence

Le conflit pour nous consiste en un affrontement ou en un antagonisme entre des individus ou groupes sociaux qui manifestent vis-à-vis des uns et des autres une hostilité, à propos d'un droit (fondé ou non) et dont pour le résoudre ont recours à la violence, laquelle peut le cas échéant anéantir physiquement l'adversaire. Cependant, à Méagui, parler de conflit ne paraît pas aisé pour les populations. Pour eux, comme le dit un jeune enquêté « je préfère qu'on parle plutôt de litiges ou d'incompréhension parce ce que ça me gêne un peu de parler de conflit. Car ici, ce qu'on vit ne peut pas être qualifié de conflit. Si quelqu'un m'offense et que j'emploie des moyens comme aller voir le chef pour faire respecter mes droits, est-ce qu'on peut appeler cela un conflit ? ». Cependant, nous utilisons le terme de conflit pour mieux nous faire comprendre. Les données recueillies auprès des différents enquêtés révèlent qu'à Méagui, il y a deux types de conflits : les conflits considérés comme majeurs qui sont les conflits fonciers et les conflits liés à la vie sociale.

I.1- Les conflits fonciers

Les conflits fonciers constituent la réalité quotidienne des populations de Méagui. Car, elles les considèrent comme des conflits de "grandes importances". Certainement parce que le foncier constitue l'essentiel de l'enjeu économique dans cette région et peut mettre en question la cohésion sociale.

Par ailleurs, au cours de notre enquête, nous avons pu constater que l'essentiel des conflits ancrés dans la conscience des populations de Méagui sont constitué en grande partie de conflits liés à la terre.

La récurrence de ces conflits est bien exprimée par les propos suivants : « Ici à Méagui, on a pas de problème, ici, notre seul problème c'est la forêt » (Propos d'un responsable de la mairie de Méagui). « Le règlement des conflits fonciers constitue l'essentiel de notre travail » (un membre du comité de règlement des conflits). « Les problèmes qui me parviennent ici et que j'ai gérés depuis que je suis là sont à 95% en rapport avec la terre et ils sont très très récurrents dans la zone ». (Sous-préfet de Méagui). « La plupart des conflits que je gère ici sont des conflits fonciers. Nous gérons plusieurs conflits fonciers chaque mois » (Chef de tribu Méagui).

II - Les facteurs explicatifs des conflits liés au foncier

II.1 - La situation des jeunes

Les jeunes de Méagui en dehors des activités liées à la forêt-terre ont très peu d'opportunité économique dans l'espace rural. Ils se sentent expropriés et ruinés par la pauvreté. « Les idioties de nos parents, donner tout en s'oubliant ont fait que nous les enfants on se retrouve à zéro. » Ainsi, les jeunes comparent leurs situations de vulnérabilité à celle des étrangers qui est devenue fructueuse par l'exploitation de leur ressource. Ils en veulent alors terriblement aux étrangers.

C'est dans ce contexte que de nombreux jeunes autochtones tentent ou remettent en question les contrats de cession des terres établis entre leurs parents et des acquéreurs. C'est ce que témoignent les propos du représentant d'un parti politique : « ce sont les jeunes déscolarisés qui ont créé ces situations de conflit. Ils remettent en causes (sic) des contrats que leurs parents ont signés avec les étrangers ».

II.2 - Le non respect des superficies cédées

Le second facteur explicatif de ce conflit est lié au non respect des superficies cédées par les étrangers et leur comportement dans l'exploitation des forêts. Il faut dire que dans les années 1980, les autochtones donnaient les terres aux étrangers sans délimitation véritable.

Comme les autochtones le disaient eux-mêmes « **voici la forêt, défriche jusqu'au gros arbre qui est là-bas** ». Les migrants ont donc profité de leur force de travail pour « **détruire les premiers gros arbres et agrandir les superficies de leurs plantations** ». Ces derniers ont même installé d'autres parents ou amis sur d'autres terres à l'insu du tuteur. C'est ainsi qu'un migrant à qui on a attribué dix (10) hectares s'est retrouvé avec trente-cinq (35) hectares d'exploitation selon les propos d'un propriétaire de terre. Selon nos enquêtes, les cédants de terres n'ont pas pris l'habitude de contrôler les activités agricoles des migrants.

II.3 - La non reconnaissance des étrangers

Le troisième facteur que nous avons recensé après nos enquêtes est que, de l'avis des autochtones, la plupart des migrants ne sont pas reconnaissants. Ils s'enrichissent sans même penser à celui qui leur a cédé les terres. « **Dès qu'ils vendent le cacao, ils envoient l'argent dans leur village sans même penser à la personne qui leur permet d'avoir cette richesse. Au moins, on lui a fait don de cette parcelle, et le bon sens veut que tu donnes quelque chose en retour après succès...** »

II.4 - La mauvaise gestion du foncier

Il y a également la mauvaise gestion du foncier entre autochtones. En effet, la terre étant devenue l'objet de spéculations financières, certains autochtones ont vendu les terres appartenant à d'autres autochtones. Cette situation entraîne des conflits entre les autochtones eux-mêmes et amplifie ainsi les conflits entre les communautés.

II.5 - Le non respect des engagements pris lors des contrats de cession

Parlant des facteurs de déclenchement des conflits, nous avons noté le non respect des engagements des acquéreurs. En effet, avant de céder la terre, l'acquéreur promet soit de verser une certaine somme d'argent pour la période d'exploitation de la terre, soit fournir des services en échange de la parcelle.

Cependant, après l'acquisition de celle-ci, l'acquérant refuse ou met du temps avant de respecter les termes du contrat. Nous avons été témoin, lors de nos enquêtes, d'un cas similaire.

II.6 - La vente d'une même parcelle à plusieurs personnes

La source des conflits selon nos interlocuteurs est liée également à la vente par un autochtone d'une même parcelle à plusieurs personnes étrangères à la fois. Au total, on retient que le fort taux de chômage chez les jeunes autochtones, la raréfaction des terres, la mauvaise gestion des terres et l'occupation abusive des parcelles par des étrangers sont des facteurs essentiels du déclenchement des conflits fonciers à Méagui.

II.2 - Les conflits de la vie sociale

Ces conflits sont dits mineurs par la totalité des populations. Il s'agit des conflits liés au vol (vol de produits agricoles et d'autres biens) et à l'adultère. Mais ces conflits sont facilement réglés car en général, chacun connaît la procédure à suivre en pareille situation. Toutefois, les communautés étrangères ont soulevé lors des enquêtes le problème du racket organisé par les forces de sécurité étrangères. En effet, nos enquêtés ont soulevé le traumatisme qu'ils subissent de la part des forces de sécurité.

Ils considèrent d'ailleurs cette situation plus grave que celle du foncier. Ce qui se perçoit bien dans les propos de ce Burkinabé : « Ici, on n'a pas de problème avec ceux qui nous ont accueilli, la terre, nous l'avons trouvée ici, mais notre problème, ce sont les forces de l'ordre. On n'a pas ici la paix avec eux. Si tu quittes Méagui pour aller à Soubré, même si tous tes papiers sont au complet, tu vas payer l'argent... ».

III - Manifestation et gestion des conflits.

III.1 - Manifestation des conflits

A Méagui, les conflits ne se transforment pas en situation de violences communautaires comme on l'observe souvent dans les autres localités de l'ouest de la Côte d'Ivoire. Ils se limitent à des discussions verbales ou quelques fois à des actes qui sont plus ou moins violents. Mais en général, on sent ces manifestations des conflits à travers la communication. C'est dire que la personne qui est offensée saisit les instances de décisions qui elles-mêmes convoquent l'accusé. D'ailleurs, c'est ce que témoignent tous nos enquêtés « les conflits ici ne prennent pas de grandes envergures à la différence des autres localités » (propos du sous-préfet de Méagui). « Quand j'ai constaté que le monsieur avait exploité plus de forêt que vendue, j'ai pris attache avec le chef, il l'a convoqué. Mais quand il est venu, il a dit qu'il ne me connaît pas, que lui, il a déjà payé l'argent à mon grand frère donc il refuse que je parte mesurer cette plantation. Comme je suis un leader d'opinion, j'ai demandé aux jeunes de mon village, j'ai fait venir un camion et on est allé ramasser tous les sacs de cacao qu'il venait de sécher près de deux tonnes et demi ». (Propos d'un autochtone)

III -2- La gestion de conflits à Méagui

Nous traiterons ici délibérément dans cette partie des conflits en rapport avec le foncier dans la mesure où sur notre terrain d'enquête, ce sont eux qui sont les plus récurrents et susceptibles de remettre en question la cohésion sociale. Par ailleurs, il faut dire que dans notre zone d'étude, les conflits de types fonciers ont toujours trouvé une gestion favorable. C'est ce qui transparaît dans les propos du Maire de Méagui : « ici, on a toujours su gérer les conflits ». Face à ces réponses, plusieurs questions ont été posées : comment les conflits sont gérés à Méagui ? Qui sont les acteurs ? Quels sont les niveaux et les instances de prises de décisions par rapport aux conflits.

III-2-1 - Les niveaux de prise de décision

Selon les informations recueillies pendant l'enquête, les niveaux de prise de décisions sont l'espace familial, les quartiers, les communautés, les campements, les villages, la tribu, le canton, le consulat, l'administration territoriale et les espaces politiques en particulier l'espace communal de Méagui. Le conflit à Méagui peut rester au niveau d'un seul espace ou traverser tous les niveaux. Les différents niveaux de prises de décisions sont sollicités en fonction de la teneur ou de la tournure que prend le conflit. En effet, il y a une hiérarchisation dans la gestion des conflits.

- Lorsque le conflit éclate entre les autochtones, la première instance saisie est l'instance familiale et les acteurs sont les chefs respectifs des familles protagonistes. En cas de non résolution du conflit, il est porté à la connaissance du chef de village. Si le conflit ne trouve pas de solution, le chef de canton (le chef de canton est aussi chef central) qui, après ses vaines tentatives, saisit le sous-préfet.
- Lorsque le conflit foncier oppose un autochtone et un étranger, c'est le chef de village qui est saisi. Si le conflit demeure, on le porte au niveau cantonal.
- Si le conflit oppose des individus, des communautés autochtones et allogènes, sa gestion suit les étapes suivantes : on part des chefs de communautés, ensuite le chef central.
- Lorsqu'il y a un conflit entre les membres de la même communauté, l'on s'adresse au chef de cette communauté. Ensuite, il peut se rendre chez le chef central.
- Nos enquêtes ont montré que de manière générale, les problèmes fonciers à Méagui se résolvent au niveau du chef central.

III-2-2 Qui sont les acteurs ? : leur qualité

A Méagui, certes, les acteurs de gestion des conflits sont multiples mais tout le monde ne peut pas l'être. Il faut avoir une certaine qualité connue de tous comme telles.

C'est ce que témoignent les propos suivants : « Pour être responsable au sein de la chefferie traditionnelle, comme dans les comités de gestions des conflits fonciers, il faut être neutre quand tu gères des conflits. Il faut de l'expérience, beaucoup de sagesse et agir avec justice surtout.» (un responsable du comité de règlement de conflit). « moi, on m'a pris dans le comité parce que je travaillais avec le chef central qui est mort, je suis également l'un des anciens de Méagui, j'ai beaucoup d'expérience en matière de gestion des conflits.» (Propos d'un membre du comité de règlement). « Lorsqu'on te prend dans un comité de règlement, c'est qu'on reconnaît en toi, un certain nombre de qualités. Ce qui fait que les gens te font confiance. Mais ce qui est important, il faut que tout le monde voit en ta prise de décision la justesse ; il ne faut pas favoriser l'un par rapport à l'autre quelles que soit les relations qui vous lient car si tu as un parti pris le conflit ne peut pas être réglé définitivement, alors que quand tu juges bien et que le conflit est réglé définitivement, tu passes la tête haute. Donc il faut toujours juger en suivant la vérité. C'est justement ce caractère de vérité qui est à la base du choix » (membre du comité).

III-3-Rôle des acteurs

A Méagui, tous les acteurs jouent un rôle très important dans la gestion des conflits fonciers. Au plan traditionnel comme au plan moderne, les acteurs travaillent ensemble dans la sensibilisation des populations sur les dangers des problèmes liés à la terre, dans la prévention des conflits, dans leur gestion et leur résolution. Plusieurs propos étayent bien ces aspects chez les acteurs.

« Moi en tant que chef de tribu bakwé, j'ai toujours fait comprendre à ma population que la guerre contre tout ce monde sera la fin de notre race. Donc, la sagesse doit nous habiter.» (Propos du chef de tribu). « Au niveau de l'administration, nous sommes très vigilants.

Nous essayons de prévenir que de guérir les conflits. Dès l'instant qu'on sait qu'un conflit peut déborder, on prend nos dispositions en rencontrant les différentes parties en conflit en passant par les chefs traditionnels de chaque communauté ... Par exemple, il y a eu un conflit où la population CEDEAO a envahi la sous-préfecture et la gendarmerie pour prévenir qu'elle partait se venger des Baoulé. Mais sur champ, j'ai constitué une délégation composée du maire, des étrangers (CEDEAO), des autochtones, des forces de l'ordre et on s'est rendu tous sur les lieux. Et voilà, ce conflit s'est éteint. C'est comme ça que nous travaillons ici. Dès qu'il y a un problème, on saisit toutes les communautés, le maire et ses collaborateurs, la gendarmerie, la sous-préfecture et puis on règle le problème en quelques secondes... Parce qu'ici, avec cette forte démographie, un affrontement sera très pénible. Donc conscient de cela, on passe par tous les moyens pour étouffer les conflits. » (sous-préfet de Méagui)

III-4- Le règlement des conflits

A Méagui, certes les conflits fonciers sont très récurrents, mais ils ont toujours été réglés. Cependant, comment sont-ils réglés ? Il faut dire qu'à Méagui, la cause des conflits est en général la remise en cause des contrats. En effet, lorsqu'une personne exploite plus de terre que prévue, on lui demande de réparer ce tort qui consiste soit à racheter le surplus de la parcelle exploitée, soit à donner une partie au plaignant, soit encore à trouver du matériel pour combler la faute. C'est ce que témoigne un Burkinabé victime de conflits : « le jeune bakwé m'a fait savoir que j'ai exploité dix (10) hectares de plus que ce qu'on m'a donné et donc, il m'a demandé une moto et c'est fini. J'ai même un frère qui lui a acheté les tôles pour le Bakwé »

III-5 Les éléments explicatifs de l'efficacité de la gestion des conflits à Méagui.

L'enquête montre qu'à Méagui plusieurs facteurs contribuent aux règlements et aux gestions des conflits. Nous avons retenu à ce niveau, les points suivants :

- Le respect de la hiérarchie des instances de décisions. Le règlement des conflits comme on l'a dit plus haut connaît différentes étapes qui doivent être respectées. C'est ce que témoigne ce propos « ...ici, si tu as un problème que tu vas chez le juge, forcément, il te ramène ici à la base... et nous on te demande d'aller régler ça d'abord en famille ou en communauté » (membre du comité de règlement)
- La faible démographie des autochtones et leur caractère particulier. En effet, « le peuple autochtone bakwé, n'est pas un peuple guerrier, il est pacifique et ils aiment beaucoup les étrangers » (sous-préfet)
- La neutralité des acteurs dans la prise de décision. A Méagui, la qualité des acteurs réside dans leur neutralité dans les prises de décision. C'est ce que soutiennent en général nos enquêtés : « ... il ne faut pas être partisan, il faut être juste et savoir défendre la cause de tout le monde, voilà le secret »
- La prise en compte des intérêts des uns et des autres « Ici, nous faisons de telle sorte que les protagonistes soient tous satisfaits des décisions prises » (un acteur décideur)
- La collaboration entre les différents niveaux et acteurs de décision
- Malgré la hiérarchisation des instances de décision, on note une collaboration étroite entre le sous-préfet, la chefferie traditionnelle et les élus de Méagui. Ce qui influe et renforce le système de gestion des conflits.

III-6 Le caractère particulier de Méagui :Le comité de règlement

A Méagui, il y a une instance de décision dit "Comité de règlement" dirigé par le chef central et dont le rôle est précisément de régler les conflits et de veiller à la bonne entente entre les populations. C'est ce que dit les membres de ce comité : « Ici, notre travail est de régler les conflits, les litiges »

III-6-1 L'histoire de sa création

L'idée de créer cette unité selon nos enquêtes est venue d'un chef autochtone bakwé du nom de Kato Vincent qui malheureusement est décédé avant notre arrivée. En effet, vue l'arrivée massive des populations étrangères, il a fait installer des chefs de chaque communauté. Il a ensuite créé cette structure dit comité de règlement au sein duquel étaient représentées toutes les différentes communautés à travers leur chef.

III-6 2 Structuration du comité

Cette structure est composée d'un chef central (un Bakwé), d'un vice-président (Bakwé) d'un conseiller (Guinéen et représentants de la CEDEAO) et des différents chefs de communautés que sont des chefs (Baoulé, Agni, Sénoufo, Burkinabé, Yacouba, Bété, Guérés, Ghanéen, Malien, Sénégalais, Mauritanien...). Ainsi en cas de conflit, dès que le comité est saisi, tout ce groupe qui est le représentant du village agit ensemble pour régler le problème.

III-6-3 la stratégie de gestion des conflits

Lorsqu'un conflit intervient entre deux personnes, le chef désigne un membre du comité du règlement sans tenir compte ni de son statut ni de son ethnie. C'est cette personne qui se charge de la résolution du problème et les autres membres ne sont que des "spectateurs" (ils assistent au procès sans intervenir). Ainsi lorsqu'un problème oppose par exemple un Baoulé et un autochtone, le chef peut désigner un Sénoufo et lui demander de régler le problème.

Selon eux, en procédant ainsi le problème se règle de façon objective et définitive car l'implication de toutes les communautés donne au procès toute sa valeur et l'effet exécutoire. Au total, Les mécanismes mis en place pour la gestion des conflits sont de loin les facteurs qui favorisent la non transformation des conflits en situation de violence.

Conclusion générale

L'analyse monographique des rapports sociaux entre populations autochtones et étrangères à Méagui, nous permet de constater un fait majeur dans la localité, notamment la gestion positive des conflits (surtout fonciers). Cette situation singularise la localité de Méagui dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, ou depuis plusieurs années déjà, l'on déplore des affrontements violents avec morts d'hommes entre populations autochtones et populations étrangères. Les mécanismes endogènes de gestion des conflits mis en rapport avec les dynamiques historiques et culturelles propres à la zone permettent de limiter une transformation négative des conflits en situation de violence. Toutefois, cette étude qui s'est étendue sur une courte période nous amène à préciser que les résultats auxquels nous sommes parvenus ne sont que partiels. Tous les facteurs n'ont pas été pris en compte. Une étude plus approfondie de la situation pourrait permettre d'identifier d'autres facteurs entrant en ligne de compte dans la manifestation limitée des conflits dans la localité de Méagui.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES THEORIQUES ET METHODOLOGIQUES

BERTHIER (N) Les Techniques d'enquêtes en Sciences Sociales
Méthode et exercices corrigés, Paris, Edition Armand Colin, 2000

BLANCHET (A), GOTMAN (A) : L'enquête et ses Méthodes :
L'entretien, Paris édition Nathan, 1992

DE SINGLY (F), L'enquête et ses Méthodes : le Questionnaire
Paris, Édition Nathan, 1992

DURKHEIM (Emile), Les règles de la méthode sociologique, Paris, 21ème
édition, PUF, 1981.

N'DA (Paul), Méthodologie de la recherche, de la problématique à la discussion
des résultats, Abidjan, EDUCI, 3ème édition, 2000.

N'DA (Paul), Méthodologie de la recherche, de la problématique à la
discussion des résultats, Abidjan, EDUCI, 3ème édition, 2002.

N'DA (Paul), Méthodologie de la recherche, de la problématique à la
discussion des rés Abidjan, EDUCI, 3ème édition, 2006.

OUVRAGES GENERAUX :

AKINDES (Francis), 'mobilisation identitaire, inégalité horizontale et socio-
histoire de la violence politique en côte d'ivoire', document de travail, 24 p,
2004.

BALAC (Ronan), Etude de l'évolution démographique, économique et foncière
de la zone de Méagui, Abidjan, Direction et Contrôle de Grands Travaux
(DCGTX), 3 / p, 1993.

BAULIN (J), La politique Africaine d'Houphouët Boigny, Paris, Eurafor-Press, 1980

BEUCHEMIN, (C), "Le retour à la campagne en Côte d'Ivoire en guerre. Dynamique du dedans, dynamique du dehors", in Politique Africaine, n° 89 : 5-1, 1999

CECINE ROBERT (Anne), L'Afrique au secours de l'occident, Paris, Les éditions de l'atelier/les éditions ouvrières, 2004

FISHER Simon et al, Cheminer avec le conflit : compétence et stratégie pour l'action, Londres, Zed. Books, 2002.

OUVRAGES SPECIFIQUES :

BALAC (Ronan), "Gens de terre, Gens de réseaux" : Mécanisme de production et lien social pour une nouvelle mise en perspective de l'économie de plantation en Côte d'Ivoire : thèse de doctorat, Paris, 1983

BOBO, (K.S), La question de l'accès à la terre des jeunes et des citadins de retour au village : cas de Donsohouo dans la sous-préfecture d'Oumé, Mémoire de Maîtrise, université de Bouaké, Département d'Anthropologie et de Sociologie, 2002

BONNECASE (V), Les étrangers et la terre en Côte d'Ivoire à l'époque coloniale (document de travail URREFO, Nr.2) IRD. 2001.

BOUQUET (C), "le poids des étrangers en Côte d'Ivoire" in Anales de Géographie, 112ème année n° 63, Paris, Edition Armand Colin, 2003

CALKINS (Pierre) , Capitaux monétaires et sécurisation de moyens vie au sein des migrations burkinabé, ivoirienne. Notes et Travaux n° 36, Québec, Centre Sahel, 1996

CHAUVEAU (J.P) ; COLIN et al, "les transferts coutumiers de droits entre autochtones et « étrangers ». Evolution et enjeux actuels de la relation de tutorat". In Rapport Final du Programme de Recherche Européen, CLAIMS (Changes in land Access ; institution and markers), Londres, IIED, 2006.

CHAUVEAU (J.P), "Une lecture sociologique de la loi du 23 Décembre 1998 sur le domaine foncier rural (DFR). Formalisation des "droits coutumiers" et contexte socio-politique en milieu rural ivoirien", (Document de travail UR REFO. Nr.6), Montpellier, IRD, 2002.

COULIBALY(A), Socio-antropologie des dynamiques foncières dans le Nord de la Côte d'Ivoire. Droits, autorités et interventions publiques. Etude comparée des villages de Nofoin et de Karo k ara, thèse 3^{ème} cycle, Marseille, EHESS, 409 p, 2003.

COULIBALY(S.), Les problèmes fonciers ; le cas de Nofoin (Préfecture de Korhogo), Abidjan, DCGTX, 32 p, 1990.

DJEBE (B) , Problèmes Sociologiques liés à l'intégration des immigrés ruraux dans le Sud-Ouest ; le cas de Soubré, Mémoire de maîtrise C3. Abidjan, I.E.S. 1986

DUPIR (M) , Planteurs étrangers et autochtones en Basse Côte Orientale : Abidjan, Etude Eburnéenne, vol VIII, 1960

FOUCHER, (J.F), Planteur de café et saturation foncière dans le sud-est de la Côte d'Ivoire, Abidjan, CIREs, 50 p, 1992.

KOFFI AYA (Laurentine), mouvement migratoire et influences culturelles en milieu rural : le cas du Sud Ouest ivoirien. Article ORSTOM. Abidjan 1991

PRADY(B.), Immigration et économie de la plantation dans la région de Vavoua (Centre-Ouest Ivoirien). Université de Paris 10, 142 p, 1983. Aube, ORSTOM, 1998.

SCHWARTZ(A),Le conflit foncier entre krou et burkinabé à la lumière de l'institution Kroumen. Abidjan, ORSTOM, 2000

SCHWARTZ(A.), Colonisation agricole spontanée et émergence de nouveaux milieux sociaux dans le Sud-Ouest ivoirien : L'exemple du canton Bakwé de la sous-préfecture de Soubré, Cah. ORSTOM, Ser.Sc.hu vol. XVI n°1-2 1979

TOURAINÉ (Alain), découvrir les mouvements sociaux, Paris, S.L.D.F. Chazel, PUF, 1993.

TOURAINÉ(Alain), la voix et le regard, Paris, seuil, 1992

ZOUKOU (N'Guessan) : Immigration, Développement Economique et Intégration nationale dans la région d'Oumé : Côte d'Ivoire. Thèse de doctorat de 3^{ème} cycle Géographie. Paris 1982.

Annexe

Annexe I : Guide d'entretien adressé aux populations sur les origines et sources de conflits.

1. Qu'est ce qu'un conflit selon vous ?
2. Comment naissent les conflits dans votre zone ?
3. Quels sont les acteurs de ces conflits ?
4. Quels sont les regards sur les origines des conflits ?
5. Quel est le facteur principal à la base de conflits ?
6. Quels sont les facteurs secondaires ?
7. Quels sont les différentes réactions adoptées par les protagonistes ?

Annexe II : Guide d'entretien adressé aux populations sur les caractéristiques des crises à Méagui.

1. Quelles sont les spécificités des crises qui naissent à Méagui ?
2. Quels sont les facteurs qui les différencient des autres crises ailleurs en Côte d'Ivoire ?
3. Quels sont les déterminants sociaux, économiques qui entrent dans le cadre de ces crises ?
4. QUELS est l'intensité sous laquelle s'expriment ces crises ?
5. Quelles sont les premières réactions des différents comités dès l'annonce d'une crise ?
6. Quelles sont les représentations des chefs des différents comités ?

Annexe III : Guide d'entretien adressé aux populations sur les mécanismes d'entente ?

1. quels sont les acteurs qui interviennent dans la résolution d'une crise ?
2. comment procèdent-ils pour saisir les raisons des crises ?
3. y a-t-il des mécanismes locaux préétablis pour la résolution des crises ?
4. si oui, quel est le contexte de leur naissance ?

5. quels sont les initiateurs de ces actions de résolution ?
6. réussissez-vous à régler tous vos conflits à travers ces stratégies préétablies ?
7. si non comment procédez-vous à la résolution d'une crise nouvelle ?
8. quel est l'état d'âmes des acteurs présents ?
9. comment les différentes communautés se représentent-elles la notion de solidarité ?
10. comment pourrait-on schématiser ces mécanismes de résolutions de ces conflits ?(organigramme)

Annexe IV : Guide d'entretien adressé aux victimes des conflits sur les explications des acteurs

1. Vous avez été victime d'un conflit, quelle était la nature de conflit ?
2. Qui était votre adversaire ? Comment a-t-il réagi ? Quelles ont été ses explications ?
3. Vous, comment avez vous réagi face aux réactions de l'adversaire ?
4. Quel était le facteur clé de ce conflit ?
5. Le conflit a-t-il trouvé une solution ? Comment et qui l'a résolu ?
6. Quelles sont les identités des acteurs qui ont réglé le problème ?
7. Y-a-t-il eu des recommandations pour ce conflit ? Si oui, lesquelles ?
8. Ces recommandations ont-elles été respectées ? Comment ?
9. Quel est aujourd'hui votre perception de votre adversaire de conflit ?

Annexe V : Guide d'entretien adressé aux populations sur les aspects sociologiques

1. Comment se partage les secteurs d'activité entre les différentes communautés ?
2. Quel est l'importance de chaque communauté à Méagui ?
3. Qu'est ce qui a été à la base des arrivées des populations dans votre zone ?
4. Qui était le principal convoyeur ? comment justifiait-il ce transfert d'hommes ?

5. Y-a-t-il eu des oppositions ? si oui, pourquoi ? si non pourquoi ?
6. En quelle année les premières migrations ont elles débutées ? quels étaient les plus représentatifs ?
7. Quelles étaient les stratégies d'accès à la terre ?

ANNEXE VI : Guide d'entretien destine aux autochtones
sur la perception de l'étranger par l'autochtone

- 1- Comment définissez-vous les étrangers ?
- 2- Comment accueillez-vous les étrangers ?
- 3- Quels sont les mécanismes mis en place pour recevoir un étranger ?
- 4- Comment installez- vous vos étrangers ?
 - y' a t-il des clauses ?
 - Ces clauses sont-elles respectées par les étrangers,
 - Si oui, comment ?
 - Si non, pourquoi ?
- 5- Quelles réactions avez-vous face au non respect des contrats ?
- 6- Quelles sont les activités exercées par les étrangers ?
 - ces activités sont-elles rentables ?
 - Si oui, pourquoi ?
 - Si non, comment fonctionne leur activité ?
- 7- Quelle réaction manifestez-vous face à la prospérité de vos étrangers ?
- 8- Sont-ils reconnaissants au bout de leur succès ?
 - Si oui, comment cela se manifeste-il ?
 - Si non dit pourquoi ?
- 9- Quelles sont les qualités que vous relevez chez vos étrangers ?
- 10- Selon vous, les différents types d'étrangers de votre localité sont-ils solidaires ?
- 11- En un mot, comment appréciez-vous les rapports que vos étrangers entretiennent avec vous ?
- 12- Quels sont les problèmes majeurs que vous posent les étrangers ?

- 13- Seriez-vous prêts à accepter d'autres étrangers sur votre territoire ?
- 14- Quel comportement souhaiteriez-vous que vos hôtes adoptent ?
- 15- Quelles sont vos réactions lorsque vous vous sentez offensés par un étranger ?

Annexe VII : Guide d'entretien destiné aux étrangers sur la perception de l'autochtone par l'étranger

- 1- Qu'est-ce qui a motivé votre arrivée dans cette zone
- 2- Quelles ont été vos premières impressions dès votre arrivée dans cette zone
- 3- Dans quel objectif avez-vous entrepris un tel voyage ?
- 4- Ces objectifs sont-ils atteints ? pourquoi ? / Comment ?
- 5- Etes-vous venus seul ? Si non avec qui ?
- 6- A votre arrivée, qui avez-vous trouvé dans la zone ?
- 7- Comment vous ont-ils accueillis ?
- 8- Comment appréciez-vous cet accueil ? Est-il de même nature aujourd'hui ?
- 9- Comment avez-vous été installés dans la région ? Y a-t-il eu des conditions, des clauses ou des contrats ? Si oui, lesquels ?
- 10- Comment trouvez-vous les Bakwé ?
- 11- Quelles sont leurs qualités selon vous ?
- 12- Rencontrez-vous des difficultés avec les Bakwé ? De quelle nature ?
- 13- Travaillez-vous ensemble ? Si non, pourquoi ?
- 14- Comment réagissent-ils lorsque vous les offensez ?
- 15- Quelle réaction adoptez-vous lorsqu'un Bakwé vous manque de respect ?

ANNEXE V III : Guide d'entretien destiné aux autorités politiques et administratives de Meagui sur la perception de la population de Meagui par les autorités

- 1- Quel est l'effectif de votre population ?
- 2- Quelles sont les différentes communautés qui la composent ?
- 3- Comment trouvez-vous les relations entre les autochtones et les étrangers
- 4- Y a-t-il des conflits dans la localité ? lesquels ?
- 5- Quelles sont les communautés régulièrement auteurs de ces conflits ?
- 6- Quelles impressions avez-vous sur le caractère cosmopolite de votre population ?
- 7- Arrivez-vous à exercer aisément votre fonction ?
- 8- Quelle est votre perception des différentes communautés présentes dans la localité ?
- 9- Comment vos populations vivent la crise actuelle ?
- 10- Que reprochez-vous à votre population ?